

RÉSUMÉ DES MANDATS DU CONGRÈS DES 27 ET 28 OCTOBRE 2018 DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

Lieu

Samedi: Université Concordia, Hive Café, étage de la mezzanine, pavillon Hall, au 1455 Maisonneuve Ouest, Montréal Dimanche: Université Concordia, Local 711 au 7e étage, pavillon Hall, 1455 Maisonneuve Ouest, Montréal

Heure 9h00

Documents utiles pour le Congrès (disponibles au www.asse-solidarite.qc.ca) :

-Statuts et Règlements de l'ASSÉ -Code des règles de procédure de l'ASSÉ

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383 Montréal, Qc, H2K 3T1 Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca Web: www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
MANDATS ADOPTÉS	4
Plan d'action	4
Revendications	4
Avis de motion	5
Dépôt des avis de motion	5
Traitement des avis de motion	6
PROPOSITION MISE EN DÉPÔT LORS DU CONGRÈS	7
Finances	

MANDATS ADOPTÉS

PLAN D'ACTION

1. Que l'ASSÉ organise une manifestation nationale autour de la date du dépôt du budget provincial afin de dénoncer toutes modulations des frais de scolarité, privatisation partielle des Cégeps, dégradation de la formation générale des Cégeps, coupures dans l'éducation primaire à universitaire et revendiquer la rémunération de tous les stages.

Que la date précise soit décidée en Conseil de Coordination.

Que l'ASSÉ appelle ses membres à voter la grève pour participer à cette manifestation.

Que des liens soient créés avec des organisations externes, tels que les syndicats, les organismes communautaires et certains regroupements étudiants non membres de l'ASSÉ.

- **2.** Que l'ASSÉ, dans une perspective de collaboration avec les campagnes sur la rémunération des stages invite ses membres à participer aux grands rassemblements organisés par les coalitions en 2018-2019.
- **3.** Considérant la semaine de mobilisation autour de la rémunération des stages du 19 au 23 novembre.

Que l'ASSÉ s'engage à aider les associations membres voulant se mobiliser autour de l'enjeu dans l'organisation des divers moyens de pression.

Que l'ASSÉ encourage ses associations membres à tenir une grève le 21 novembre ou pendant toute la période susmentionnée.

REVENDICATIONS

1. Que l'on tienne une journée de réflexion sur l'avenir de l'ASSÉ lors de la journée du samedi du Congrès Annuel.

Qu'à cette occasion se tienne un atelier sur l'histoire de l'ASSÉ.

Qu'en vue de cette journée et du Congrès Annuel, les associations s'engagent à préparer des textes de réflexion diffusés via ASSÉ-Support et Facebook et s'engagent à consulter leurs membres sur l'avenir de l'ASSÉ.

Que l'on invite des associations étudiantes combatives non-membres ainsi que des groupes étudiants intéressés à l'avenir du syndicalisme étudiant à participer à cette journée de réflexion.

Que le but explicite de cette démarche soit une prise de position claire de l'ASSÉ sur son avenir lors de la journée de dimanche.

AVIS DE MOTION

Dépôt des avis de motion

Considérant que depuis quelques années, particulièrement depuis le printemps 2015, l'ASSÉ est une organisation qui, malgré l'implication inestimable de plusieurs militantes et militants, ne semble plus en mesure de répondre aux préoccupations de ses membres;

Considérant que les quelques actions concrètes mises en œuvre dans les dernières années par l'ASSÉ, telles que les campagnes nationales, (qui n'ont malheureusement pas été déployées) n'ont pas porté fruit; Considérant la trop grande solitude militante de plusieurs associations membres dites des régions;

Considérant qu'une instance étudiante nationale doit avant tout être le reflet, l'expression, de ses associations membres et des militantes et militants qui les animent;

Considérant les difficultés récurrentes de communication et de collaboration qui ont causés la dégradation de nos relations avec l'ASSÉ;

Considérant l'opacité, maintes fois soulignée, qui entoure la question des finances;

Considérant le faible nombre de personnes exécutantes de l'ASSÉ de manière récurrentes depuis les dernières années – que ce soit par absence totale de candidature ou par démission avant la fin du mandat

Considérant que l'Assemblée générale de l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et des sciences humaines (AGEFLESH) a adopté une proposition demandant la dissolution de l'ASSÉ;

1. Il est proposé : De procédé à la dissolution de l'ASSÉ. Pour ce faire, de mettre en place un processus rigoureux de dissolution, processus établi selon des modalités et des étapes jugées appropriées par les associations membres et conforme à la loi. Qu'au terme de ce processus, ou en parallèle, soit créé un espace de réflexion et d'échange transitoire afin de jeter les bases de ce qui pourrait, et de ce qui doit, suivre.

Déposé par l'AGEFLESH

Considérant que l'ASSÉ a un budget qu'elle qualifie d'« austère »,

Considérant que les camps de formation de l'ASSÉ sont très populaires auprès des étudiants de l'AGÉÉTUL, et donc que les frais d'instance dus à l'ASSÉ s'annoncent élevés,

Considérant que l'AGÉÉTUL est une très petite association étudiante (30 membres), et que, conséquemment, son budget n'est pas élevé,

2. Que l'AGÉÉTUL débourse pour le tiers des frais d'instance, et ainsi, que le reste des frais (2/3) soient couverts par le fonds d'entraide de l'ASSÉ.

Déposé par l'AGÉÉTUL

3. Que les délégué.e.s d'associations non membres puissent avoir le droit de vote sur tout ce qui concerne un potentiel changement/restructuration de l'ASSÉ.

Déposé par l'AESPEP

4. <u>Biffer « Pour être traités, les avis de motion doivent être ramenés par la délégation qui les a déposés. » dans l'article 40 du Code de règles de procédure de l'ASSÉ.</u>

Déposé par l'AEMSP

Traitement des avis de motion

1. Que l'on remplace l'article 17.3 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ, par celui-ci :

Le Congrès Femmes remplace le congrès ordinaire généralement tenu au mois de février de chaque année. Il peut également être convoqué à tout moment si le besoin s'en fait sentir et prendrait la forme d'un Congrès Femmes extraordinaire. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

2. Que l'on ajoute les mots « de 8\$ par repas, pour un maximum » à l'article 8.5 de la Politique de dépenses de l'ASSÉ, pour qu'il se lise comme suit :

Les dépenses pour les repas, à raison de 8\$ par repas, pour un maximum de 24\$ par jour.

PROPOSITION MISE EN DÉPÔT LORS DU CONGRÈS

FINANCES

Considérant que les cotisations actuelles suffisent à peine à fournir l'argent nécessaire pour boucler le budget de l'ASSÉ.

Considérant les difficultés financières de l'ASSÉ

Considérant que les dettes de cotisations de certaines associations peuvent éventuellement brimer le budget de l'ASSÉ au niveau de la mobilisation et de la lutte.

Considérant que les coûts de mobilisation de certaines associations plus éloignées ne sont pas négligeables et ne peuvent être coupés.

Considérant que les cotisations des petites associations ne sont plus négligeables et essentielles au bon fonctionnement de l'ASSÉ.

Considérant que le fait d'annuler les dettes de certaines associations est injuste pour les associations qui payent majoritairement en date.

Que les dettes des deux dernières années soient remboursées sur une période adaptable selon la réalité de chaque association.